Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260922-202663-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération 2026-63

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 14** **Pouvoirs : 1** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Mme PIGNON Patricia donne procuration à Mme ISTIN Laurence
Absents :	
Secrétaire de séance :	Mr REBOUX Vincent

DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS CNAS

Le Conseil Municipal de la Commune de BOBITAL,

Réuni sous la présidence de M. Gaétan ACCOH, Maire,

Il est rappelé au conseil municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Social (CNAS)

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et un représentant des agents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, **VALIDE** la candidature de **Mme HAMON Kristen** nomme représentant des élus au CNAS et valide la candidature de **Mme LEGOUT Aurélie, secrétaire de mairie** pour représenter les agents communaux.

Ainsi délibéré en séance publique, à Bobital, le 22 septembre 2026.

P.E.C. M. ACCOH Gaétan
Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes d'Armor)

P.E.C., M. REBOUX Vincent
Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260922-202663-DE